



BUDGET PRIMITIF 2023 - RAPPORT EXPLICATIF

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal du 30 janvier 2023, il vous est désormais demandé de vous prononcer sur le projet de budget primitif 2023 de la Ville (budget principal et ses deux budgets annexes).



1. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2023 ET DE SES GRANDS EQUILIBRES

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

Dans un contexte économique particulièrement compliqué, **la Ville de Talence**, comme toutes les collectivités locales, **doit s'adapter et faire des choix**, notamment pour **préserver les équilibres de sa section de fonctionnement**.

Face à la forte inflation que l'on constate depuis l'été 2022 (notamment sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie), voici **les grandes lignes directrices proposées pour l'élaboration de ce budget primitif 2023** :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition, pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des propriétaires ;**
- **Renforcer le soutien financier aux associations et au CCAS ;**
- **Maintenir la qualité des services publics offerts aux Talençais ;**
- **Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement ;**
- **Préserver le programme d'investissement, en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique.**

Très concrètement, entre les budgets 2022 et 2023, **ce sont près de 5 M€ de charges supplémentaires qui pèsent sur la section de fonctionnement de la Ville...**

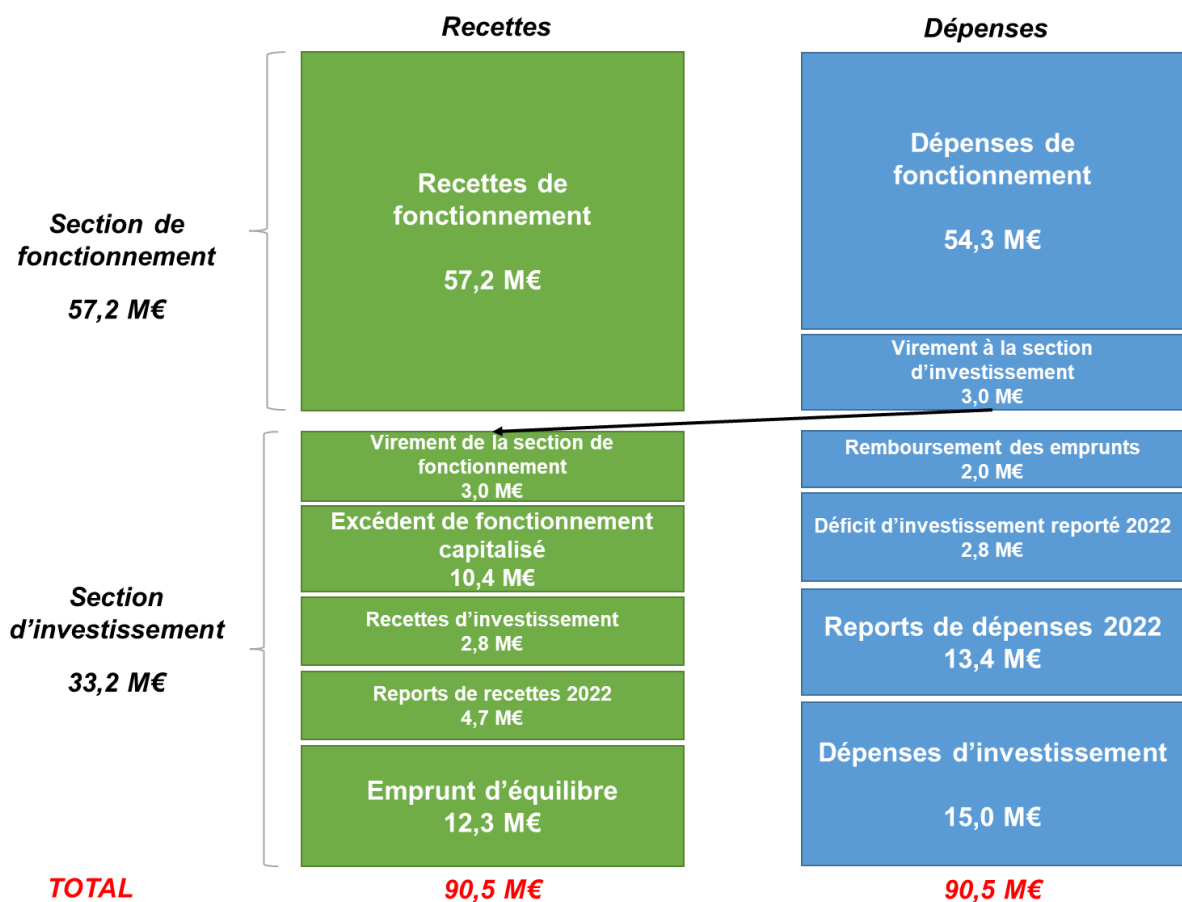
- **Hausse du coût de l'énergie : +1,5 M€** (intégrant la réouverture pour 6 mois du stade nautique) ;
- **Revalorisation de la rémunération du personnel : +2,3 M€** (dont l'augmentation du point d'indice sur une année pleine, la mise en œuvre du RIFSEEP depuis le 1^{er} février 2022, les évolutions de carrière et recrutements) ;
- **Un besoin de financement plus important du CCAS et du secteur associatif : +1 M€ ;**
- **Des charges financières nouvelles liées à l'emprunt de 5 M€ contracté en fin d'année 2022 : +0,2 M€.**

...Seulement en partie compensées par la croissance des recettes de fonctionnement (près de 3 M€, avec la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,1 %).

Malgré tout, la Ville de Talence fait le choix (pour la huitième année consécutive) de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son ambitieux programme d'investissement. Ces choix sont aujourd'hui rendus possibles grâce aux efforts de gestion des années passées et au désendettement important qu'a connu la Ville depuis 2014.

Etant donné que le vote du budget primitif 2023 est un peu plus tardif que l'année dernière, il est proposé que ce dernier intègre d'ores et déjà les résultats constatés au compte administratif 2022, ainsi que les restes à réaliser.

Le total des crédits ouverts (intégrant donc les restes à réaliser) est donc de 90,5 M€ pour l'année 2023.



Entre les budgets primitifs 2022 et 2023, hors reprise des excédents des années passées, **les crédits ouverts sont globalement stables :**

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
FONCTIONNEMENT	53 792 k€	57 235 k€	6,4%
INVESTISSEMENT	27 330 k€	33 222 k€	21,6%
TOTAL	81 122 k€	90 457 k€	11,5%
Excédents reportés en fonctionnement	0 k€	0 k€	so
Excédents reportés en investissement	0 k€	10 441 k€	so
TOTAL hors excédents reportés	81 122 k€	80 016 k€	-1,4%

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT, UN OBJECTIF : LIMITER LA REDUCTION DES SOLDES D'EPARGNE

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

Depuis quelques mois (et notamment suite au déclenchement du conflit en Ukraine), le contexte économique s'est nettement dégradé et surtout, l'inflation a atteint des niveaux plus connus depuis le début des années 80.

Face à cette situation inédite, **la Ville doit s'adapter et mettre en place une stratégie financière lui permettant de préserver ses équilibres, notamment ceux de la section de fonctionnement.**

La Ville met ainsi tout en œuvre pour maîtriser au maximum l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Son attractivité lui permet par ailleurs de bénéficier d'une dynamique favorable de ses ressources fiscales (qui représentent plus des trois quarts de ses recettes de fonctionnement).

Surtout, contrairement à bon nombre d'autres collectivités, la Ville de Talence est en capacité de dégager près de 3 M€ d'épargne en 2023 sans augmenter les taux d'imposition.

2.1 Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation sous l'effet principalement de l'inflation

Contrairement aux années précédentes pendant lesquelles la Ville de Talence réussissait à maintenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement (+1,2 % par exemple entre les budgets primitifs 2021 et 2022), se conjuguent sur l'année 2023 différents facteurs entraînant une croissance importante de ces dépenses (un peu plus de 10 %) :

- L'inflation des prix et la remontée des taux d'intérêt ;
- La revalorisation des charges de personnel ;
- Des besoins sociaux plus importants.

Au budget primitif 2023, les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de 10,3 % pour s'élever à 54 263 k€ :

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Dépenses de fonctionnement	53 792 k€	57 235 k€	6,4%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 633 k€	9 586 k€	25,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	26 008 k€	28 310 k€	8,9%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 129 k€	7 169 k€	0,6%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 498 k€	7 931 k€	5,8%
Chapitre 66 - Charges financières	459 k€	710 k€	54,6%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	444 k€	526 k€	18,4%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	41 k€	31 k€	-24,4%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 844 k€	1 198 k€	-57,9%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 735 k€	1 775 k€	2,3%
soit dépenses réelles de fonctionnement	49 213 k€	54 263 k€	10,3%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	4 579 k€	2 972 k€	-35,1%

Dans le même temps, les recettes progressent de 6,4 %, pour atteindre (y compris opérations d'ordre) 57 235 k€. La Ville de Talence a ainsi la capacité de dégager en 2023 un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 2 972 k€, contre 4 579 k€ au BP 2022.

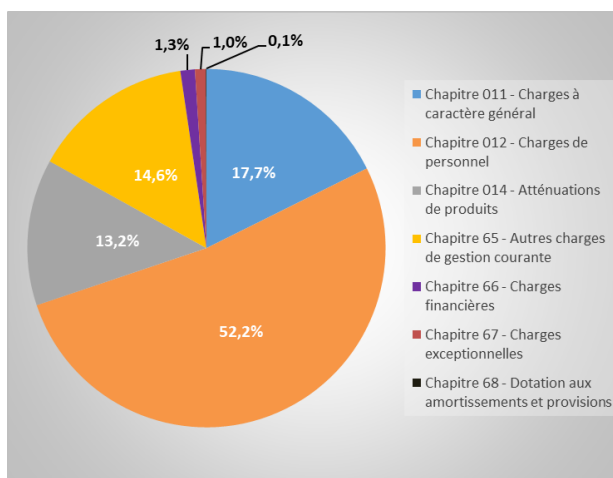
Il se décompose ainsi :

- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 1 198 k€
- Dotation aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) : 1 775 k€

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au sein des différents chapitres reste comparable aux années précédentes.

On peut tout de même remarquer la hausse de la part des charges à caractère général (17,7 % en 2023, contre 15,5 % en 2022), sous l'effet de la très forte augmentation du coût de l'énergie.

Les charges de personnel en constituent encore plus de la moitié. Viennent ensuite les autres charges de gestion courantes (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS) et les atténuations de produits (versements à Bordeaux Métropole).



Chapitre 012 – Charges de personnel

Au budget primitif 2023, les charges de personnel s'élèvent à 28 310 k€, un montant en hausse de 8,9 % (+2 302 k€) par rapport au BP 2022 (26 008 k€).

La revalorisation, sur une année pleine, du point d'indice (+3,5 % depuis le 1^{er} juillet 2022) est le premier facteur d'explication de cette augmentation significative de la masse salariale. Le coût pour la Ville de Talence est estimé au total à 0,9 M€ pour l'année 2023.

Le versement du complément indemnitaire annuel (80 k€), ainsi que l'application du nouveau RIFSEEP sur une année pleine auront un coût supplémentaire en 2023 de l'ordre de 200 k€.

Sur l'année 2023, il est par ailleurs prévu la réouverture du stade nautique Henri Deschamps (après travaux). Entre les différents recrutements et le recours à des emplois saisonniers, l'impact sur la masse salariale 2023 de la collectivité est estimé à 500 k€.

Comme chaque année, les charges de personnel évolueront aussi en fonction du fameux GVT (Glissement vieillissement technicité) et de l'évolution des carrières individuelles.

Enfin, la collectivité renforcera ses effectifs dans des domaines jugés prioritaires :

- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- La transition énergétique et l'entretien des bâtiments communaux ;
- La sécurité, la prévention et l'animation dans les quartiers « sensibles » ;
- L'éducation, aussi bien sur le temps scolaire qu'extrascolaire.

Globalement, les effectifs de la Ville de Talence devraient être légèrement plus élevés qu'en 2022 (entre les recrutements prévus et la réouverture du stade nautique).

EFFECTIFS AU 31/12	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TITULAIRES	534	511	508	509	505	510	501
CONTRACTUELS	220	207	218	237	256	224	261
TOTAL	754	718	726	746	761	734	762

Face à cette augmentation importante des charges de personnel (dont une large partie est imposée par la réglementation sans compensation), la collectivité doit redoubler de vigilance, en limitant au maximum le recours aux heures supplémentaires, en s'interrogeant à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant et en favorisant dès que cela est possible la mobilité interne.

Sur ce dernier point, la Ville de Talence a effectué un travail important au cours des dernières années, qui a notamment porté ses fruits en 2022 avec 11 postes pourvus par des agents déjà présents au sein de la collectivité.

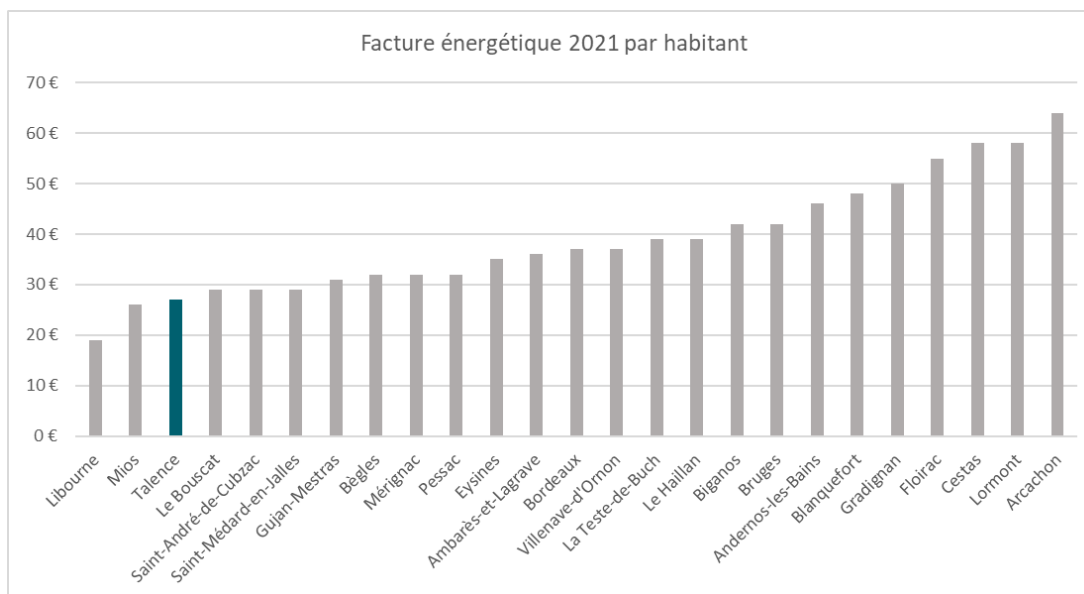
Au-delà de masse salariale, en 2023, la Ville portera son attention sur trois sujets majeurs :

- **Le bien-être au travail**, un service étant en partie dédié à ce sujet ;
- **Le développement des carrières individuelles**, en encourageant encore les mobilités internes ;
- **Le maintien et le renfort de la formation** pour l'ensemble des niveaux de la hiérarchie.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

En 2021, le niveau des charges à caractère général était revenu à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, quoique légèrement en dessous, la Ville de Talence ayant fait entre temps des économies sur sa facture énergétique (passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public et fermeture en septembre pour travaux du stade nautique).

Sur cette question de la facture énergétique (environ 1,6 M€ par an), la Ville de Talence fait d'ailleurs office de bonne élève, puisqu'elle est la troisième commune la moins dépensière en 2021¹ (par habitant) des 25 communes de Gironde les plus peuplées.



Sur l'année 2022, les charges à caractère général sont naturellement en hausse (+4,1 %), à un niveau toutefois inférieur à celui de l'inflation (+5,2 %).

¹ A noter que sur l'année 2021, le stade nautique Henri Deschamps a fermé début septembre. S'il était resté ouvert toute l'année, le chiffre indiqué pour Talence (27 €/hab.) aurait été un peu plus élevé, de 2 ou 3 €.

Au budget primitif 2023, il est prévu d'inscrire 9 586 k€ au chapitre des charges à caractère général (+25,6 % par rapport au BP 2022).

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 633 k€	9 586 k€	25,6%
Fluides et chauffage	1 230 k€	2 851 k€	131,8%
Carburants	130 k€	202 k€	55,4%
Alimentation	864 k€	817 k€	-5,4%
Autres achats	1 056 k€	1 043 k€	-1,2%
Entretien, réparation et maintenance	1 899 k€	2 258 k€	18,9%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	141 k€	165 k€	17,5%
Achats de prestations de services	865 k€	734 k€	-15,2%
Assurances	158 k€	174 k€	9,9%
Affranchissement et télécommunications	140 k€	150 k€	7,1%
Impôts et taxes	223 k€	234 k€	5,0%
Formation et déplacement personnel	123 k€	109 k€	-11,2%
Insertions, catalogues et imprimés	209 k€	241 k€	15,7%
Transport	114 k€	143 k€	25,6%
Réceptions	48 k€	34 k€	-29,6%
Conseils communaux	120 k€	120 k€	0,0%
Autres charges générales	313 k€	311 k€	-0,9%

Cette forte augmentation s'explique essentiellement par l'envolée des prix de l'énergie. En tenant compte de la réouverture du stade nautique sur 6 mois, il est en effet prévu d'inscrire 2 851 k€ de crédits pour couvrir les fluides (eau, gaz, électricité), contre 1 230 k€ l'année précédente. Plus de 80 % de la croissance des charges à caractère général est ainsi liée à celle de la facture énergétique.

Le reste des crédits supplémentaires permettra de financer la réouverture du stade nautique (achats hors énergie et eau) et la hausse des prix de l'ensemble de nos fournitures et prestations, notamment :

- Du carburant : +55,4 % ;
- Des cotisations d'assurance : +9,9 % ;
- Des frais d'affranchissement : +7,1 % ;
- Des frais de publication : +15,7 % ;
- Des charges liées au transport : +25,6 %.

Dans ce contexte difficile, il est par ailleurs décidé de sanctuariser l'ensemble des crédits liés à la participation citoyenne au sens large :

- Conseil municipal des enfants (16 k€) ;
- Conseil des étudiants (16 k€) ;
- Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Pour 2023, il est proposé de renforcer le soutien de la Ville au centre communal d'action sociale (CCAS) et au secteur associatif, pour garantir, notamment aux Talençais les plus fragiles, une action de proximité et un lien social indispensable.

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 498 k€	7 931 k€	5,8%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	3 850 k€	4 250 k€	10,4%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	519 k€	533 k€	2,8%
Contribution aux écoles privées	429 k€	459 k€	7,0%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	120 k€	140 k€	16,7%
Autres charges de gestion courante	106 k€	74 k€	-29,9%

Ainsi, les subventions versées s'élèveront à 4 250 k€ pour le CCAS (+10,4 %) et 2 475 k€ pour les associations (stable). En réalité, le soutien financier de la Ville est encore plus important qu'indiqué ici, puisqu'une partie des prestations versées par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse ne transitera plus par le budget de la Ville mais sera directement versée aux structures (près de 600 k€ pour le CCAS et 100 k€ pour les associations).

C'est donc près de 1 M€ supplémentaire que la Ville alloue en 2023 au CCAS et aux associations.

Les autres dépenses de ce chapitre sont également en hausse :

- La participation aux frais de fonctionnement des écoles privés : +7,0 %, avec la croissance du nombre d'enfants scolarisés ;
- Les participations au PLIE et à la Mission locale : +16,7 %, suivant notamment l'évolution démographique et le nombre de jeunes accompagnés.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Au budget primitif 2023, il est proposé que les dépenses inscrites à ce chapitre soient légèrement revues à la hausse (+0,6 %), passant de 7 129 k€ à 7 169 k€.

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 129 k€	7 169 k€	0,6%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 779 k€	6 819 k€	0,6%
FPIC	350 k€	350 k€	0,0%
Reversement FPS	0 k€	0 k€	so

C'est l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole qui est en progression (+0,6 %), sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste a priori stable (350 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

Pour la première fois depuis 2015, les frais financiers supportés par la Ville seront en hausse entre 2022 et 2023. Les crédits inscrits passent ainsi de 459 k€ à 710 k€ entre les budgets primitifs 2022 et 2023, sous l'effet :

- De la remontée des taux d'intérêt ;
- De l'emprunt de 5 M€ contracté auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022.

Rappelons que ces mêmes frais financiers étaient supérieurs à 1 M€ en 2015.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les dépenses inscrites au chapitre des charges exceptionnelles sont en hausse entre les budgets primitifs 2022 et 2023. Elles passent de 444 k€ à 526 k€.

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	444 k€	526 k€	18,4%
Subvention régie des transports	239 k€	250 k€	4,5%
Autres charges exceptionnelles	205 k€	276 k€	34,6%

La subvention d'équilibre versée au budget annexe transport est en augmentation de 4,5 %, pour s'établir à 250 k€. Il s'agit notamment d'assurer l'amortissement d'un nouveau car acheté en fin d'année dernière (et en attente de sa livraison).

A noter que le budget annexe service extérieur des pompes funèbres s'auto-équilibre.

Il est par ailleurs prévu d'inscrire 200 k€ dans l'hypothèse où la commune devrait indemniser un commerçant dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars.

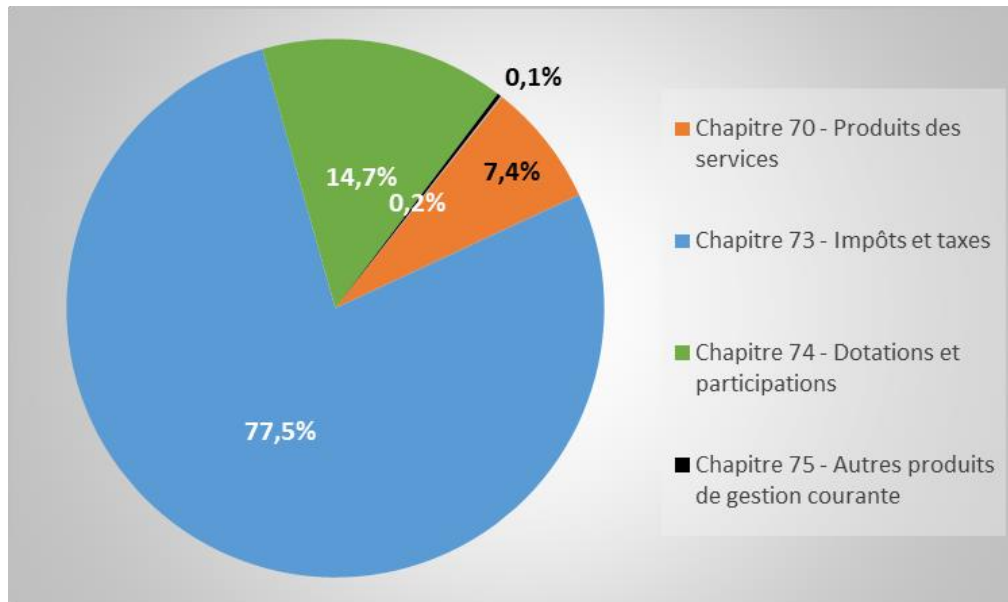
Enfin, il est provisionné 76 k€ pour diverses autres charges exceptionnelles (remboursements d'usagers, subventions exceptionnelles, annulations de titres...).

2.2 Une dynamique des recettes de fonctionnement également étroitement liée à l'inflation

Au budget primitif 2023, les seules recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 513 k€, un montant en hausse de 6,4 % par rapport au BP 2022 (53 103 k€).

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Recettes de fonctionnement	53 792 k€	57 235 k€	6,4%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	3 811 k€	4 203 k€	10,3%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	40 125 k€	43 820 k€	9,2%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 836 k€	8 308 k€	-6,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	131 k€	132 k€	1,0%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	150 k€	0 k€	-100,0%
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	689 k€	722 k€	4,8%
soit recettes réelles de fonctionnement	53 103 k€	56 513 k€	6,4%
soit excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	689 k€	722 k€	4,8%

La part des ressources fiscales dans la composition des recettes de fonctionnement est chaque année plus importante (77,5 % au BP 2023, contre 75,8 % en 2022), au détriment notamment des dotations et participations (14,7 % au BP 2023, contre 16,7 % en 2022).



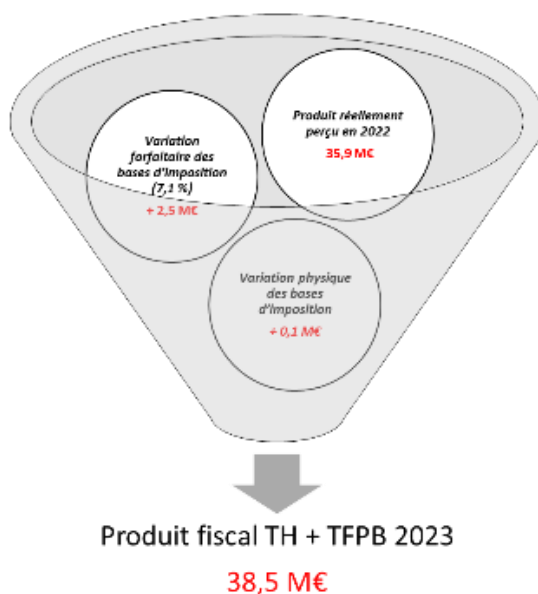
Chapitre 73 – Impôts et taxes

La croissance des recettes de fonctionnement s'explique quasiment intégralement par celle des impôts et taxes. Ces derniers sont en effet en hausse de 9,2 % (avec notamment la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,1 %), pour atteindre 43 820 k€ (contre 40 125 k€ au BP 2022).

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 73 - Impôts et taxes	40 125 k€	43 820 k€	9,2%
Taxes foncières et d'habitation	35 200 k€	38 500 k€	9,4%
Dotations de solidarité métropolitaine	2 000 k€	2 100 k€	5,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 200 k€	2 500 k€	13,6%
Taxe sur l'électricité	650 k€	650 k€	0,0%
Droits de place	25 k€	20 k€	-20,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	50 k€	50 k€	0,0%

Tandis que les taux d'imposition n'augmenteront pas (pour la huitième année consécutive), la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est uniquement liée à celle des bases d'imposition (variation physique et revalorisation forfaitaire de 7,1 %).

Il importe de noter que la prévision budgétaire pour 2023 est faite au regard du produit réellement perçu en 2022 (+7,4 % au lieu de +9,4 % de budget à budget) et que par mesure de prudence la Ville ne table pour l'instant que sur une très faible variation physique des bases d'imposition.



Au sein de ce chapitre de recettes, sont également enregistrés **les droits de mutation à titre onéreux**. Même si le produit réellement perçu en 2022 dépasse désormais 3 M€, il est proposé que les crédits inscrits au budget primitif 2023 soient fixés à 2 500 k€ (soit +13,6 % par rapport au BP 2022). Il est en effet nécessaire d'être prudent sur l'estimation de cette recette, la conjoncture économique et le marché immobilier étant particulièrement incertains.

D'après les dernières informations transmises par Bordeaux Métropole, **la dotation de solidarité métropolitaine serait en hausse de 5,0 %**. En application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2023 est indexée sur l'évolution entre 2022 et 2023 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Bordeaux Métropole anticipe donc une augmentation de ses ressources et a récemment communiqué auprès des communes **un montant prévisionnel, estimé pour la Ville de Talence à 2 100 k€** (contre 2 000 k€ pour 2022).

Par précaution, même si le territoire connaît une forte attractivité, il est proposé que les autres produits fiscaux restent stables entre les budgets primitifs 2022 et 2023.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes inscrites au sein de ce chapitre sont en baisse de 6,0 % entre les budgets primitifs 2022 et 2023, en raison notamment d'un changement dans les modalités de versement des participations liées au contrat enfance jeunesse par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Les dotations et participations passent ainsi de 8 836 k€ à 8 308 k€.

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 836 k€	8 308 k€	-6,0%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 450 k€	4 550 k€	2,2%
Dotation de solidarité urbaine	2 550 k€	2 600 k€	2,0%
Dotation nationale de péréquation	330 k€	295 k€	-10,6%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 200 k€	490 k€	-59,2%
Compensations fiscales	120 k€	150 k€	25,0%
Autres dotations et participations	186 k€	223 k€	19,8%

A compter de 2023, les participations de la CAF liées au contrat enfance jeunesse sont en effet directement versées aux structures (CCAS et associations), expliquant la baisse des « participations autres organismes » de 1 200 k€ à 490 k€.

A l'inverse, entre la suspension de l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera à priori en hausse de près de 100 k€, une première depuis 2014.**

Chapitre 70 – Produits des services

Avec la réouverture du stade nautique (sur la seconde partie de l'année) et l'augmentation continue de la fréquentation des services périscolaires, les produits des services devraient être en hausse en 2023.

Il est ainsi proposé d'inscrire 4 203 k€ au BP 2023 (contre 3 811 k€ au BP 2022) :

	BP 2022	PROJET BP 2023	Evo. BP 2022/2023
Chapitre 70 - Produits des services	3 811 k€	4 203 k€	10,3%
Redevances d'occupation du domaine public	225 k€	330 k€	46,7%
Redevances services culturels	263 k€	259 k€	-1,7%
Redevances services sportifs	104 k€	291 k€	179,8%
Redevances services périscolaires	1 470 k€	1 630 k€	10,9%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	211 k€	156 k€	-26,3%
Redevance de stationnement	220 k€	220 k€	0,0%
Produit des FPS	25 k€	0 k€	-100,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	64 k€	64 k€	0,0%
Autres produits	293 k€	318 k€	8,7%

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Parmi les autres recettes de fonctionnement, il est prévu que les remboursements de charges de personnel (le plus souvent dans le cadre d'arrêt maladie) restent stables (chapitre 013 : 50 k€).

Le produit des loyers (chapitre 75) est en très légère augmentation (+1,0 %) pour s'élever à 132 k€.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : D'IMPORTANTES CREDITS INSCRITS POUR LA REALISATION DES PROJETS

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023 ?

Plusieurs années de gestion rigoureuse permettent aujourd'hui à la Ville de Talence de relever les nombreux défis qui se présentent à nous, tout en maintenant un programme d'investissements ambitieux (près de 100 M€) et résolument inscrit dans la transition énergétique et écologique.

Au budget primitif 2023, cela se traduit par de nouvelles inscriptions budgétaires d'un montant de 14,1 M€ (hors remboursement des emprunts), auxquelles viennent s'ajouter 13,4 M€ de restes à réaliser de l'année 2022.

3.1 Les dépenses d'investissement

Comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires, la Ville poursuit en 2023 son programme d'investissement :

(en milliers d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 800	7 130	12 220	10 250	2 750
Château des Arts	250	2 000	6 500	6 000	
Grand Peixotto-Margaut	2 100	1 000	2 200	1 900	
Aménagement et végétalisation des espaces publics	150	700	1 020		
Square Fehlmann - Place Aristide Briand	300	690			
Aires de jeux pour enfants	100	100	100	100	100
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500	500
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	150	200			
Quartier de Thouars	500				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame		90	150		
Travaux voirie et éclairage public		100			400
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	13 343	2 880	7 235	10 900	15 180
Groupe scolaire Lapie	1 930				
Groupe scolaire Camus	150	750	1 675	2 400	3 000
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		350	350		
Travaux sur la cuisine centrale	100	100	1 400	2 500	3 600
Travaux bâtiment Espeleta et création d'une maison de l'enfance	190	50	360		
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale		50	50		
Nouveau centre social	500	1 000			
Salle polyvalente	1 125	100	2 000	3 000	4 880
Planétarium	80	0	1 300	2 500	3 200
Forum				500	
Médiathèque Gérard Castagnéra	50				500
Stade nautique Henri Deschamps	7 600				
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	998	90			
Dojo	300	390			
Nouvel espace pour la gymnastique			100		
Skate-park	320				
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	200	350	200	350	0
Budget participatif		350		350	
Vidéoprotection	200		200		
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 555	2 115	1 525	1 565	1 605
Acquisition de matériels	670	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	710	750	790	830	870
Autres projets et dépenses imprévues	2 175	645	15	15	15
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	22 897	12 475	21 180	23 065	19 535
dont dépenses affectées à la transition écologique			99 153	33 777	

Au budget primitif 2023, hors restes à réaliser, pour réaliser ce programme d'investissement, **il est ainsi nécessaire d'inscrire des dépenses totales d'un montant de 16 998 k€ (dont 14 111 k€ pour les seules dépenses d'équipement) :**

	BP 2022	PROJET BP 2023
Dépenses d'investissement	27 330 k€	16 998 k€
dont acquisitions foncières	408 k€	300 k€
dont dépenses d'équipement	23 382 k€	13 088 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	689 k€	722 k€
dont remboursement d'emprunt	1 900 k€	2 000 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont refinancement de dette	0 k€	0 k€
dont dépenses imprévues	0 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	689 k€	722 k€
dont autres opérations d'ordre	257 k€	160 k€

Entre les restes à réaliser de l'exercice 2022 (13 432 k€) et les crédits nouveaux (14 111 k€), les dépenses d'équipement s'élèvent au total à 27 543 k€.

Les crédits nouveaux serviront notamment pour :

- La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 2 000 k€
- L'extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 1 000 k€
- Les travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 600 k€
- La réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 2 100 k€
- La réhabilitation du Château des Arts : 250 k€
- La construction d'une salle polyvalente : 200 k€
- La construction d'un planétarium : 80 k€
- La réhabilitation du groupe scolaire Camus : 150 k€
- La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 205 k€
- La création d'un nouveau centre social en centre-ville : 500 k€
- Les travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments communaux : 500 k€
- Le réaménagement de places publiques, la végétation de la Ville et divers travaux sur l'espace public : 1 500 k€
- L'installation d'aires de jeux pour enfant : 100 k€
- Des travaux sur le centre technique municipal : 350 k€
- La participation à la réouverture de la Halte de Talence Médoquine : 110 k€
- Des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux, leur mise en conformité et leur entretien courant : 1 750 k€
- L'acquisition de matériel : 994 k€
- Les reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique : 722 k€

Les autres inscriptions budgétaires concernent le remboursement du capital des emprunts et des opérations bancaires (2 005 k€), ainsi que des opérations d'ordre (882 k€).

Enfin, il nous faut reprendre le déficit d'investissement de l'exercice 2022 (2 792 k€), portant le total des dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2023 à 33 222 k€.

3.2 Les recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses, la Ville de Talence peut compter en 2023 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 16 221 k€ :

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 2 972 k€ (dotation aux amortissements de 1 775 k€ + virement de la section de fonctionnement de 1 198 k€)
- Les excédents de fonctionnement des années passées : 10 441 k€
- Les subventions : 998 k€
- Le FCTVA : 1 400 k€
- La taxe d'aménagement : 250 k€
- D'autres opérations d'ordre : 160 k€

A noter qu'il n'est prévu d'inscrire aucune cession foncière au budget primitif 2023.

Avec les restes à réaliser en recettes (4 694 k€, subventions restantes à recouvrer), la Ville de Talence affichera au budget primitif 2023 un niveau de ressources propres de 20 915 k€.

Pour équilibrer ce budget, il sera donc nécessaire d'inscrire un emprunt de 12 307 k€ (contre 15 933 k€ au BP 2022), qui sera en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2022	PROJET BP 2023
Recettes d'investissement	27 330 k€	28 528 k€
dont subventions	4 361 k€	998 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	1 550 k€	1 650 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	650 k€	0 k€
dont virement de la section de fonctionnement	2 844 k€	1 198 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	0 k€	10 441 k€
dont dotation aux amortissements	1 735 k€	1 775 k€
dont autres opérations d'ordre	257 k€	160 k€
dont emprunt d'équilibre	15 933 k€	12 307 k€

EN CONCLUSION :

À l'heure où les prix s'envolent (et notamment ceux de l'énergie) et où les préoccupations écologiques sont plus que jamais au cœur des décisions, le budget 2023 est de loin le plus difficile que la Ville de Talence ait eu à élaborer depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte financier encore plus contraint qu'il y a quelques mois, la Ville de Talence est toutefois en capacité (grâce à sa gestion rigoureuse des dernières années) de relever les nombreux défis qui se présentent à nous :

- **La transition écologique pour aller vers toujours plus de sobriété ;**
- **L'accompagnement au quotidien des plus fragiles ;**
- **L'éducation des plus jeunes ;**
- **L'animation de la cité pour préserver le vivre-ensemble ;**
- **La sécurité et la prévention ;**
- **L'aménagement et la préservation de notre cadre de vie.**

Ce budget primitif 2023 est donc la traduction financière des réponses apportées par la Ville de Talence à ces enjeux, tout en respectant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition.